

CONTRAT DE LOCATION D'HÉBERGEMENT LOCATIF

Entre les soussignés :

Le Camping Les Parcs

Route de la Roche-Bernard – 56760 - Penestin

SIRET : 438 823 635 00018 Représenté par : Mr MOUGIN

Ci-après dénommé "Le Camping"

Et :

Nom du locataire :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Ci-après dénommé "Le Locataire"

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la location d'un **hébergement locatif** (mobil-home, bungalow) au sein du **Camping Les Parcs**, pour la durée et les conditions mentionnées ci-dessous.

2. DESCRIPTION DE L'HÉBERGEMENT

- Type d'hébergement :
- Nombre de personne :
- Date d'arrivée :
- Date de départ :

3. CONDITIONS FINANCIÈRES

- **Frais de dossier** : ...20 €
- **Montant total du séjour** : €
- **Acompte à verser à la réservation (25 %)** : €
- **Solde à payer à l'arrivée** : €
- **Forfait ménage (50 €)** : €

Le solde est à régler avant le début du séjour. Les paiements acceptés incluent : **Carte bancaire, virement, espèces.**

4. CAUTION

Une caution de **50 €** est demandée à l'arrivée, sous forme de **chèque**, pour couvrir d'éventuels dégâts matériels ou frais de nettoyage. Ce montant sera restitué après inspection de l'hébergement lors du départ, sous réserve qu'aucune dégradation ne soit constatée.

5. ASSURANCE

Le locataire est tenu de souscrire une assurance couvrant les risques liés à la location (dégâts matériels, vols, incendies). Le camping décline toute responsabilité en cas de sinistre.

6. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le locataire s'engage à :

- Utiliser l'hébergement de manière raisonnable et respectueuse.
 - Respecter la capacité maximale de l'hébergement.
 - Respecter les règles de conduite du camping.
 - Laisser l'hébergement propre et en bon état.
-

7. ANIMAUX

Les animaux domestiques sont **autorisés**, sous réserve des règles du camping (chiens tenus en laisse, carnet de vaccination à jour). Les animaux ne doivent pas être laissés seuls dans l'hébergement plus d'une demi-journée.

8. ANNULATION

Les conditions d'annulation sont les suivantes :

- **Jusqu'à 21 jours avant la date d'arrivée** : remboursement de l'acompte.
 - **Moins de 21 jours avant l'arrivée** : l'acompte sera conservé.
-

9. LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable. Si aucun accord n'est trouvé, le litige sera soumis à **Medicys** pour médiation.

10. SIGNATURES « lu et approuvé »

Fait à :

Le :